



VILLE D'ANDENNE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

SEANCE DU : 25 mai 2021

Présent(e)s :

M. Claude EERDEKENS, Bourgmestre
MM. Vincent SAMPAOLI, Benjamin COSTANTINI, Guy HAVELANGE, Françoise LEONARD et Elisabeth MALISOUX, Echevins ;

MM. Sandrine CRUSPIN, Christian BADOT, Marie-Christine MAUGUIT, Etienne SERMON, Rose SIMON-CASTELLAN, Philippe MATTART, Philippe RASQUIN, Christian MATTART, Françoise TARPATAKI, Florence HALLEUX, Martine DIEUDONNE-OLIVIER, Cassandra LUONGO, Jawad TAFRATA, Kévin GOOSSENS, Caroline LOMBA, Christine BODART, Marie-Luce SERESSIA, Natacha FRANCOIS, Gwendoline WILLIQUET, Damien LOUIS, Hugues DOUMONT, Nathalie ELSEN et Eddy SARTORI, Conseillers communaux ;

M. Ronald GOSSIAUX, Directeur général

Présidence pour ce point : M. Philippe RASQUIN

**15bis. OBJET : Opérateur de Transport de Wallonie (O.T.W.)
Assemblée générale ordinaire du 9 juin 2021**

Le Conseil,

En séance publique,

Vu l'urgence décrétée en début de séance à l'unanimité des membres présents ;

Vu les articles L1122-20, L1122-24 alinéas 1^{er} et 2, L1122-26 § 1^{er} et L1122-30 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu le décret du 29 mars 2018 réformant la gouvernance au sein de la Société Régionale Wallonne du Transport (SRWT) et modifiant le décret du 21 décembre 1989 relatif au service de transport public de personnes en Région wallonne ;

Vu l'absorption des cinq TEC par la SRWT en application de ce décret, laquelle devient l'Opérateur de Transport de Wallonie (O.T.W.) ;

Vu le décret du Gouvernement wallon du 1^{er} octobre 2020 organisant jusqu'au 31 décembre 2020 la tenue des réunions des organes des intercommunales, des sociétés à participation publique locale significative, des associations de pouvoirs publics visées à l'article 118 de la loi du 8 juillet 1976 organique des centres publics d'action sociale, des sociétés de logement de service public, des ASBL communales ou provinciales, des régies communales ou provinciales autonomes, d'associations de projet ou de tout autre organisme supra-local ayant pris la forme d'une société ou d'une association ;

Vu le décret du Gouvernement wallon du 1^{er} avril 2021 prolongeant jusqu'au 30 septembre 2021 les règles fixées dans le décret du 1^{er} octobre 2020 susmentionné ;

Attendu que la Ville d'ANDENNE détient dans cet organisme 821 actions de catégorie A (correspondant aux parts historiques détenues dans le capital de l'ex-SRWT), lesquelles lui donnent droit de participer aux assemblées générales de l'O.T.W. avec droit de vote, et 1 action de catégorie B ;

Vu sa délibération du 25 mars 2019 désignant Madame Sandrine CRUSPIN, Conseillère communale, pour représenter la Ville d'Andenne aux assemblées générales de l'Opérateur de Transport de Wallonie durant la mandature 2018-2024 ;

Vu le courrier de l'Opérateur de Transport de Wallonie, daté du 10 mai 2021, annonçant la tenue d'une assemblée générale ordinaire de l'organisme le mercredi 9 juin 2021 à 11h00, au siège de la société, avenue Gouverneur Bovesse, n°96 à 5100 JAMBES, et invitant les représentants communaux à y participer en visioconférence ;

Vu l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire, lequel se présente comme suit :

1. Rapport du Conseil d'administration ;
2. Rapport du Collège des Commissaires aux comptes ;
3. Approbation des comptes annuels de l'Opérateur de Transport de Wallonie arrêtés au 31 décembre 2020 ;
4. Affectation du résultat ;
5. Décharge aux Administrateurs de l'Opérateur de Transport de Wallonie ;
6. Décharge aux Commissaires aux comptes ;

Sur proposition du Collège communal,

ARRETE A L'UNANIMITE

Article 1^{er}

Madame Sandrine CRUSPIN, Conseillère communale, est autorisée à prendre part (en visioconférence) au nom de la Ville d'ANDENNE à toutes délibérations sur les objets portés à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire du 9 juin 2021, émettre tous votes, signer tous procès-verbaux, listes de présences et autres documents et faire en général tout ce qui est nécessaire pour l'exécution du mandat.

Article 2

La présente résolution sera notifiée, d'une part, à Madame CRUSPIN, préqualifiée, et d'autre part, à l'Opérateur de Transport de Wallonie, avenue Gouverneur Bovesse, n°96 à 5100 NAMUR.

Ainsi fait en séance à ANDENNE, date que d'autre part.

PAR LE CONSEIL,

LE DIRECTEUR GENERAL,

LE PRESIDENT,

R. GOSSIAUX

P. RASQUIN

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE DIRECTEUR GENERAL,

LE BOURGMESTRE,

R. GOSSIAUX

C. EERDEKENS

